



Projet éolien de Mouliherne  
Saumur Val de Loire Agglomération  
Maine-et-Loire (49)

***Comité de suivi n°1  
11 octobre 2018***

---

*Depuis fin 2015, Soleil du Midi Développement et GEG ENer travaillent sur un projet éolien à Mouliherne. Les porteurs de projet ont choisi de faire appel à l'agence Tact pour assurer l'information et la concertation sur ce projet.*

*Cette première rencontre du comité de suivi fait suite à la réunion d'information du 12 juillet dernier avec les membres du conseil municipal qui a permis de faire un état d'avancement sur les études en cours, les étapes à venir et de présenter la démarche de concertation envisagée.*

*Cette réunion du comité de suivi s'est tenue en mairie de Mouliherne, le jeudi 11 octobre dernier, afin d'exposer le rôle de cette instance :*

- *Suivre les avancées des études*
- *Suivre les avancées du plan d'information et de concertation.*

*Ce compte-rendu entend synthétiser la présentation et les échanges ayant eu lieu.*

#### Intervenants :

- **Simon Cousin** – Chef de projet – Soleil du Midi Développement
- **Fanny Bousquet** – Agence Tact

#### Participants :

L'ensemble du comité de suivi éolien était invité. Celui-ci se compose des membres de la commission environnement et de M. Micheaud, vice-président de Saumur Val de Loire Agglomération.

- **M. Louvet** – Maire de Mouliherne
- **Bruno Lailier** – Conseiller municipal

### **Rappels et éléments de cadrage**

#### Les acteurs du projet

**Soleil du Midi Développement** – SDMD – est une PME indépendante qui développe des projets éoliens et solaires sur l'ensemble du territoire français. Ses associés sont des pionniers en France des énergies renouvelables citoyennes et ont une expérience de plus de 250 MW de puissance installée. Interlocuteur privilégié des propriétaires fonciers, exploitants agricoles, collectivités, administrations et citoyens, SDMD coordonne les études nécessaires à la construction de projets d'énergies renouvelables jusqu'à la mise en service des installations. Soleil du Midi exploite plusieurs parcs photovoltaïques et a réalisé cet été deux premières nationales : les mises en service du premier parc photovoltaïque citoyen à Luc-sur-Aude et du premier parc solaire coopératif dans le Gers.

**Gaz Électricité de Grenoble** – GEG – est une Société d'Économie Mixte détenue par la Ville de Grenoble, la Caisse des dépôts. Producteur et distributeur d'énergie depuis 1867, GEG s'est fixé des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables pour l'éolien, l'hydroélectricité, le photovoltaïque et la méthanisation. GEG agit en privilégiant l'**implication des territoires**, permettant aux collectivités, citoyens, PME de prendre des participations dans le financement des projets et permettre ainsi de faire bénéficier de retombées économiques aux territoires sur lesquels ils sont installés. Le partenariat entre SDMD et GEG prévoit ainsi que le projet de parc éolien de Mouliherne soit exploité par GEG pour la production d'électricité et que la propriété puisse être partagée entre GEG et les acteurs du territoire (habitants, collectivités locales, etc.).

---

Les porteurs de projet ont choisi de faire appel à **l'agence Tact** pour assurer une partie de l'information et de la concertation du projet. L'agence Tact travaille à chaque fois en trois étapes, il s'agit en premier lieu de bien comprendre le contexte local à travers une série d'entretiens avec les acteurs locaux, et une étude de contexte territorial. Tact formule ensuite des recommandations selon 4 enjeux :

- ✓ **Enjeu de pilotage politique et gouvernance** : Mettre en place un pilotage qui intègre toutes les parties prenantes à leur bonne place et dans leur bon rôle.
- ✓ **Enjeu d'information en continu** : avancement du projet, des études et de la concertation.
- ✓ **Enjeu de pédagogie** : Expliquer son projet, son fonctionnement, ses impacts.
- ✓ **Enjeu de concertation** : Discuter avec toutes les personnes concernées des impacts du projet, des mesures compensatoires.

Il s'agit ensuite de mettre en œuvre la démarche d'information et de concertation proposée.

### *La démarche d'information et de concertation*

Le diagnostic du territoire réalisé par Tact et les entretiens avec des acteurs locaux : élus locaux et intercommunaux, Syndicat d'énergie du Maine-et-Loire, APPM (Association Patrimoine et Paysage Moulighernais) a permis de formuler plusieurs recommandations.

Il s'agit notamment de **configurer une instance de suivi du dossier**. C'est en ce sens que ce comité de pilotage a été mis en place. Il rassemble la commission environnement de Mouligherne ainsi que M. Micheaud, vice-président de Saumur-Val-de-Loire en charge de la transition énergétique. Ce comité de suivi se réunira à chaque grande étape d'avancée du projet. Il a vocation à :

- Suivre les avancées des études.
- Suivre les avancées du plan d'information-concertation. Les membres du comité de pilotage sont les garants de la bonne tenue des débats.

Au-delà, l'objectif est de faire preuve d'exemplarité en matière d'information et de concertation, c'est en ce sens qu'un plan d'action est proposé. Il est envisagé de mettre en place des ateliers qui seront destinés aux riverains et parties prenantes locales.

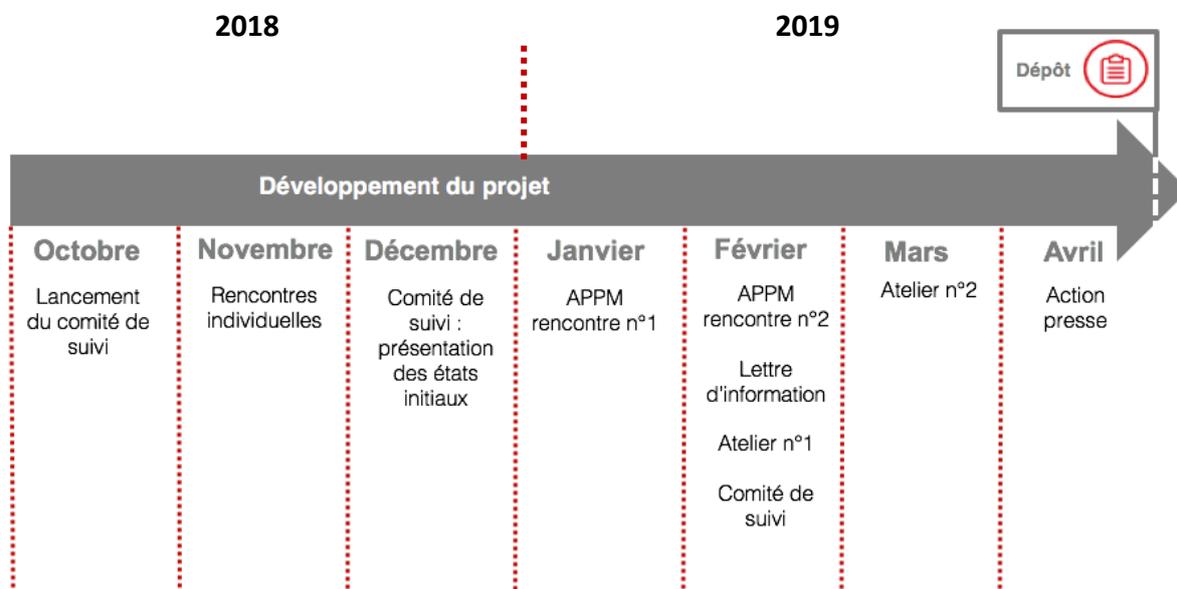
Les élus rappellent que la réunion publique qui s'était tenue sur le sujet ne s'était pas très bien passée. Tact précise qu'il s'agit d'un format atelier, c'est-à-dire de rencontres en petit groupe (15 à 20 participants). Les participants seront invités et devront confirmer leur venue. Ce format en petit groupe est privilégié afin de faciliter les échanges et les questions. Un compte-rendu sera réalisé à chaque fois et mis à disposition des participants.

**Ces ateliers auront pour objectif de :**

- Répondre aux questions des riverains sur l'éolien
- Expliquer la maîtrise des impacts
- Suivre l'avancement des études
- Discuter ensemble des mesures compensatoires et d'accompagnement.

Lors de ces rencontres, la présence d'un élu du comité de suivi éolien est souhaitable, non pas comme participant mais comme garant de la bonne tenue des échanges et de façon à pouvoir informer les autres élus du bon déroulement des ateliers.

Le calendrier envisagé pour l'information et la concertation suit les grandes étapes d'avancée du projet afin d'être effectuée de manière concomitante. Il sera amené à être adapté en fonction de l'avancée du projet.



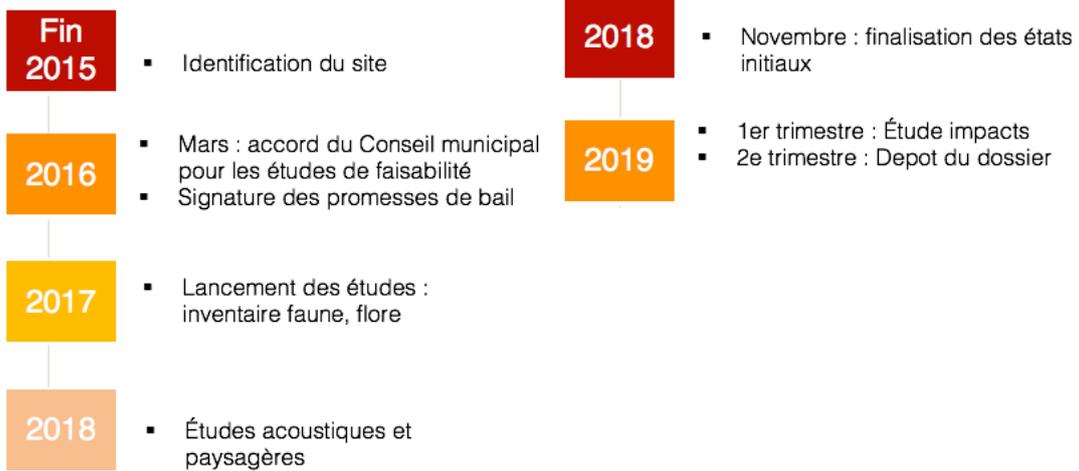
### Actualités du développement

Simon Cousin revient sur la définition de la zone d'études sur Mouliherne et les différentes contraintes règlementaires qui ont permis cette délimitation (éloignement de 500 mètres des habitations, contraintes aéronautiques, éloignement des routes, etc.).

Il rappelle également les études en cours de réalisation :

- Le volet Faune, flore et habitats naturels, dont les inventaires terrains se sont échelonnés depuis l'automne 2017. Le bureau d'études intervenant sur cette thématique est ENCIS Environnement ;
- Le volet acoustique, pour lequel deux campagnes de mesures d'un mois chacune ont été réalisées en 2018, l'une en mars, l'autre en septembre. Ce volet est réalisé par le cabinet Sixense ;
- Le recensement par l'agence angevine Vu d'ici des éléments paysagers et patrimoniaux jusqu'à 20 km autour de la zone du projet et leur analyse dans le volet paysager ;
- La caractérisation du potentiel éolien du site avec l'installation du mât de mesures depuis février 2018.

## LE CALENDRIER DU PROJET



Il est prévu que les premiers résultats des études soient présentés auprès du comité de suivi en décembre. Après discussion avec les élus, **la date du 5 décembre 2018 à 19h est arrêtée pour cette prochaine séance du comité de suivi éolien**. Cette nouvelle rencontre sera l'occasion de présenter l'ensemble des états initiaux.